

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT- ÉTIENNE-DE-CHIGNY

La délibération métropolitaine en date du 24 juin 2024 définit les modalités de mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Étienne-de-Chigny. Au terme de cette mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Étienne-de-Chigny sera mis à la disposition du public pendant 38 jours consécutifs :

**du lundi 8 juillet 2024 à 8h30
au mercredi 14 août 2024 à 12h00**

en Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny, les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00, et au siège de Tours Métropole Val de Loire aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Saint-Étienne-de-Chigny : www.saintetiennedechigny.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr ; où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

Le public pourra également formuler ses observations par voie numérique via une adresse mail électronique dédiée : ep.plu.saint-etienne@tours-metropole.fr.

A l'issue de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Étienne-de-Chigny, le bilan des avis et observations sera soumis pour approbation au Conseil métropolitain.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny. Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil du service urbanisme de la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny, par téléphone au 02.47.55.79.55, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme.mairiesedc@orange.fr